

## Inauguration du Siège de l'Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et lancement du numéro vert



M. Ghazi Jeribi, Ministre de la Justice avec Mme Raoudha Laabidi, présidente de l'INLTP (droite) et Mme Lorena Lando, Chef Mission de l'OIM en Tunisie (gauche)

Tunis – Mardi 23 Janvier 2018. M. Ghazi Jeribi, Ministre de la Justice a inauguré le siège de l'Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes.

« Ces bureaux sont une nouvelle pierre dans l'édifice du système des droits de l'homme en Tunisie , s'est félicité le Ministre de la Justice en remerciant les organisations internationales et notamment les agences des Nations Unies pour les efforts déployés au soutien de la Tunisie en matière de lutte contre le crime de la traite et la protection des victimes . Ces crimes-là, ajoute le Ministre, qui vont souvent au-delà des frontières tunisiennes, requièrent une coopération internationale à grande échelle.»

Ces nouveaux locaux de l'Instance Nationale réaffirment l'attachement de la Tunisie à assurer la continuité du processus de lutte contre la traite des personnes et de protection des victimes. Ce n'est pas pour rien que la date d'inauguration de ces locaux coïncide avec la 172<sup>e</sup> commémoration du Décret beylical relatif à l'abolition de l'esclavage en Tunisie. L'inauguration des locaux de l'Instance Nationale permet également de renforcer l'instrument légal qu'est la Loi n°61-2016 relative à la prévention et à la lutte contre la traite des personnes en garantissant davantage d'indépendance, de proximité et de visibilité à l'Instance Nationale « qui a déjà reçu un premier signalement rien qu'en fixant l'enseigne », raconte Mme Raoudha Laabidi,

Présidente de l'Instance Nationale dans son allocution adressée aux Médias. Mme Laabidi a formulé le souhait de voir cette étape constituer un nouveau jalon dans la lutte contre un crime qui ne cesse de se réinventer en plusieurs nouvelles formes. « Il est nécessaire, ajoute Mme Laabidi, de conjuguer les efforts de tous, institutions gouvernementales, organisations internationales, société civile et citoyens pour garantir l'efficacité du dispositif mis en place et qui a déjà montré sa pertinence à travers les activités menées depuis sa création en Février 2017. L'Instance Nationale, a-t-elle ajouté, a mis en place un Plan d'Action National en matière de lutte contre la traite des personnes et organisé plusieurs sessions de formation au profit des intervenants issus de divers secteurs en rapport avec la lutte contre ce type de crime.



L'Instance est composée d'une présidente, magistrat de troisième grade spécialisée dans le domaine des droits de l'Homme, exerçant à plein temps ; ainsi que de 16 membres représentants de ministères et d'institutions nationales concernées par la lutte contre la traite des personnes : 12 représentants de ministères, 2 représentants de la société civile tunisienne, 1 représentant des médias et 1 représentant de l'Instance des Droits de l'Homme, une fois créée.

Mme Lorena Lando, Chef de Mission de l'OIM, organisme des Nations Unies chargé des migrations en Tunisie, s'est réjouie du travail accompli jusqu'ici. « Nous félicitons la Tunisie d'avoir exprimé son engagement à protéger pleinement les droits des victimes de la traite, qui comptent un large pourcentage de migrants vulnérables, quel que soit leur statut. Nous la félicitons également de la forte condamnation du crime de la traite des personnes aussi bien au niveau légal et institutionnel, qu'au niveau de l'information auprès de l'opinion publique ». Elle a ajouté que « l'OIM lutte contre la traite depuis 1994. Cette lutte s'opère sur plusieurs fronts : prévention et sensibilisation du grand public et des populations à risques, coopération technique avec les partenaires, assistance directe aux victimes, travail de recherche et études exploratoires. »

En Tunisie, l'OIM a détecté et assisté un total de 260 victimes depuis 2012, dont 148 en 2017. Parmi ces victimes, 83% sont des femmes et 81% sont originaires de la Côte d'Ivoire.

L'OIM a par ailleurs accompagné depuis 2011 le processus législatif qui a abouti en Août 2016 à la promulgation de la Loi n°61-2016, ainsi qu'à la création de l'Instance Nationale en Février 2017.

En support à l'Instance Nationale dans la mise en place de ses activités, l'OIM a soutenu le gouvernement tunisien à travers une donation de biens et d'équipements pour l'aménagement d'espaces enfants et adultes réservés à l'accueil des victimes de la traite, ainsi qu'à travers du matériel qui aidera l'Instance Nationale dans leur prise en charge. Ces donations ont été rendues possibles grâce à l'appui financier de divers bailleurs de fonds, tels que le Royaume des Pays-Bas et le Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique (Bureau J/TIP).

Par ailleurs, en 2017, l'OIM a organisé une quinzaine sessions de formations et des formations de formateurs en coordination avec l'Instance Nationale, dans l'objectif de renforcer les capacités d'acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux impliqués dans la lutte contre la traite des personnes en Tunisie, et leurs connaissances sur les contenus de la Loi n°61-2016. De plus, l'OIM a soutenu l'Instance dans le développement d'un « Manuel sur la Loi relative à la prévention et à la lutte contre la traite des personnes en Tunisie » destiné à tous les intervenants, ainsi que d'autres supports informatifs et préventifs destinés au grand public.

L'Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes a lancé, parallèlement à l'inauguration de son Siège à Tunis, un numéro vert le **80 10 47 48** qui est mis à la disposition des victimes et du grand public pour effectuer des signalements de cas de traite des personnes.

Pour plus d'information

**Instance Nationale de lutte contre la traite des personnes : Mme. Raoudha Laabidi , +216 98 435650**

**Oragnisme des Nations Unies chargé des migrations (OIM) : Hélène Legoff, [hlegoff@iom.int](mailto:hlegoff@iom.int); +216 29252521**